Bavois

PREAVIS MUNICIPAL NO 40 / 2026 EN SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 9 JUIN 2026

OBJET : Règlement sur l'entretien des chemins et autres ouvrages d'améliorations foncières

Préambule :

A ce jour, la commune de Bavois n'a pas de règlement sur l'entretien des chemins. Comme les travaux de rénovation d'une partie des chemins AF sont en cours, il semble à la Municipalité que ce soit le moment idéal pour vous présenter ce règlement sur l'entretien des chemins et autres ouvrages d'améliorations foncières. De plus, la COGEF ainsi que la commission chargée de rapporter sur la réfection des dits chemins y étaient favorables.

Objet du préavis :

En l'absence de règlement existant, le règlement soumis à l'approbation du Conseil communal a été élaboré sur la base du règlement-type du Canton de Vaud. La Municipalité a décidé de ne rien y changer. Le projet de règlement ne concerne que les chemins et autres ouvrages d'améliorations foncières.

Conclusion :

En conclusion, la Municipalité invite le Conseil communal à prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal,

- vu le préavis municipal ci-dessus,
- considérant que celui-ci figure à l'ordre du jour,
- ayant entendu le rapport de la commission ad hoc,

Décide :

- d'approuver le règlement sur l'entretien des chemins et autres ouvrages d'améliorations foncières.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic	La Secrétaire
Thierry Salzmann	Carole Pose

MUNICIPALITÉ DE BAVOIS

Bavois, le 4 mai 2026